

# Opposants et exploitants se jettent la pierre

Alors que la délivrance du permis d'exploiter est suspendue par des recours, les acteurs du conflit n'ont pas l'intention de lâcher du lest.

BERTRAND DUBOIS

«Ce n'est pas demain qu'ils iront en vacances ensemble.» Tel est le constat qui s'impose à celui qui se met à l'écoute des protagonistes du solide différend qui divise, depuis deux ans, le village de Bioley-Orjulaz au sujet de l'extension de sa gravière. Comme au match de boxe, il y a, à l'est, les habitants d'un nouveau quartier

de villas de la bourgade du Gros-de-Vaud. Décidés, ils se sont constitués en une bien nommée Association grains de sable (AGS). A l'ouest, se trouve l'exploitant d'une gravière en fin de vie. Mais qui compte sur une importante extension en direction, justement, du quartier de villas et de ses habitants.

Dans ce décor, les uns et les autres se bagarrent depuis deux ans. Divisés, les habitants de Bio-

ley regardent passer les invectives. Alors que l'Etat de Vaud tente plus ou moins adroitement d'arbitrer les débats. Au début de l'été, il a accordé une manche à l'exploitant, l'entreprise Pierre Baudet SA-LMT. Jean-Claude Mermoud a en effet «adopté le plan d'extraction et dit que le permis d'exploiter sera délivré par étapes successives». Le conseiller d'Etat estime, notamment, que «la situation du gisement est favorable à l'approvisionnement de la région lausannoise en graviers et que le besoin est établi à l'échelle du canton et de la région». Du coup, il levait les oppositions des 41 membres de l'AGS. Décision qui a provoqué un tollé. Considérant que, tant sur le fond que sur les éléments de détail, la décision est irrecevable, les opposants ont introduit des requêtes auprès du Département des institutions et des relations extérieures (DIRE). D'où une situation plus bloquée que jamais. En effet, le permis d'exploiter ne sera pas délivré avant que ces requêtes ne soient tranchées.

Jusqu'au TF?

«Le problème reste entier», remarque un membre du comité de l'AGS. L'association a démon-

tré que le site de l'extension qu'elle conteste ne figurait pas dans le projet de plan directeur des carrières de 1991 lors de sa mise en consultation. Les riverains ne pouvaient dès lors pas imaginer que la gravière s'étendrait jusque sous leurs fenêtres. Dire, comme le fait l'administration vaudoise, que «ce grief échappe à sa compétence, et que le Conseil d'Etat ne peut revenir sur des choix opérés a posteriori par le Grand Conseil» paraît très insuffisant. Voilà, entre autres choses, pourquoi l'AGS est prête à défendre sa cause jusqu'au Tribunal fédéral, voire à Strasbourg. Et ses membres de se dire «confiants dans la justice qui ap-

prouvera tôt ou tard notre point de vue».

Curieusement c'est quasiment la même formule qu'utilise Jean-Pierre Cuénoud, le directeur de la société exploitante. «Les opposants attendent qu'on disparaisse, mais ils peuvent oublier; car nous obtiendrons ce permis. Bien sûr, le plus rapidement sera le mieux, mais nous pouvons attendre jusqu'à sa délivrance», lâche-t-il. L'homme fait remarquer que 50 postes de travail en dépendent et, qu'en attendant, des camions transitent tous les jours par des villages éloignés pour approvisionner la région lausannoise en graviers, ce qui ne va pas sans engendrer nuisances et pollution. □

## Au cœur du pays vaudois



Régions

EN BREF

LAUSANNE

## Le Chat noir change de mains

Lieu mythique des soirées lausannoises, le Chat noir va changer de patron. Fermé depuis une semaine, il devrait rouvrir au plus tard début octobre. Ses deux tenanciers, Bernard Fremont et Sylvanna Castella, ont repris un établissement des Monts-de-Corsier. «Nous souhaitons les gérer tous les deux, mais nous nous sommes rendu compte que ça ferait trop.» Tous deux ont donc choisi de relever un nouveau défi. Quant au Chat noir, il devrait conserver son enseigne et sa vocation de restaurant pour les après-spectacles. ④

LUTRY

## Hécatombe chez les perchettes

Les promeneurs lutryens ont été étonnés de découvrir, ces derniers jours, une myriade de perchettes mortes au bord de l'eau. Il ne semble pourtant pas qu'une pollution soit à l'origine de ce phénomène, qui a déjà été constaté la semaine dernière dans le Petit-Lac. Il provient vraisemblablement du fait que le frai de ce printemps a donné naissance à de nombreux individus. La chute de la température de l'eau pourrait être à l'origine de cette hécatombe. ④

BEGNINS

## Oui au plan

### Si vous avez raté le début...

- ▶ **Mars 1998:** mise à l'enquête publique de l'extension de la gravière de Bioley-Orjulaz (700 000 mètres cubes de graviers exploitables à raison de 100 000 mètres cubes/an. Surface de 12 hectares au lieu dit «Es-Longchamp»).
- ▶ **Fin mars 1998:** nombreuses oppositions.
- ▶ **3 juin 1999:** retrait de 30 mètres du front oriental d'exploitation. **Le même jour:** consultation publique de la décision finale accordant le permis d'exploiter et levant les oppositions.
- ▶ **Juillet 1999:** recours des opposants au Service justice et législation du Département cantonal des institutions et des relations extérieures. Suspension de l'autorisation d'exploiter.